

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS920

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 161, substituer au mot :

« ; peuvent »

le mot :

« . Peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.